

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	IMPACT® Herbicide
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	323
Synonymes	Topramezone SC Herbicide
Usage recommandé	Herbicide. Pour postlevée contre les mauvaises herbes dans tous les types de champs de maïs, pop-corn et le maïs de semence.
Restrictions d'utilisation	Garder hors de la portée des enfants.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	AMVAC Chemical Corporation
Adresse	4100 E Washington Blvd Los Angeles, CA 90023 États-Unis
Téléphone	AMVAC Chemical Corp 323-264-3910 AMVAC Chemical Corp 323-268-1028 (FAX)
Site Web	www.Amvac-Chemical.com
Courriel	CustServ@Amvac-Chemical.com
Numéro de téléphone d'urgence	Medical 888-681-4261 CHEMTREC® (USA+Canada) 800-424-9300 Usage du produit 888-462-6822 CHEMTREC® (Outside USA) +1-703-527-3887
Fournisseur	Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseil de prudence	
Prévention	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Intervention	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Stockage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/contenant (conformément à la réglementation pertinente) Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Autres dangers	Nocif pour les organismes aquatiques

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Topramezone		210631-68-8	29.7% (336 g/L)

Autres composants	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
-------------------	-------------------------	-----------------------------	---

Dénomination chimique

INGRÉDIENTS INERTES	néant	70.3
---------------------	-------	------

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

M : Facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial. #: Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

Remarques sur la composition Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Non disponible.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Siphon la majorité du liquide dans des fûts pour une utilisation ou d'élimination, selon les circonstances. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

ATTENTION Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation générale adéquate. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre

Éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques spécialement conçu à cet effet et recommandé par le fabricant. Porter un vêtement de protection approprié. Une chemise à manches longues et un pantalon ou une combinaison, des bas et des chaussures fermées sont requis.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Non disponible.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Liquide.

Forme

Liquide. Suspension concentrée.

Couleur

Gris à beige opaque

Odeur	Faible odeur
Seuil olfactif	Non disponible
pH	3 - 3.5 (1% dispersion @ 20 C)
Point de fusion et point de congélation	-4 °C (24.8 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	1 Comme pour l'eau
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Égale à une évaporation de l'eau.
Densité de vapeur	Comme l'eau
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Dispersible
Coefficient de partage n-octanol/eau	1.52 (a.i.)
Température d'auto-inflammation	371.11 °C (700 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Masse volumique apparente	9.43 livres/gallon
Densité	1.03 g/cm ³ estimation
Pourcentage de matières volatiles	70 %
Densité	1.13 @ 20°C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. Ce produit peut émettre des vapeurs et fumées dangereuses contenant du chlorure d'hydrogène, des oxydes de carbone et des composés organiques non identifiés s'il est chauffé à l'exès ou brûlé. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME en présence de telles conditions.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu. Peut être nocif par contact cutané. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.

Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Faible danger présumé en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Topramezone (CAS 210631-68-8)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 5.4 mg/l
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Aucuns connus.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite. Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Cancérogénicité Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Non classé. On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. Effets sur la reproduction dans le wee de rat vu dans les deux parents et les enfants avec NOAEL établie à 0,4 mg/kg/jour.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Danger par aspiration La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques Non dangereux d'après les critères du SIMDUT. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques Nocif pour les organismes aquatiques Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement. Non présumé être nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Topramezone (CAS 210631-68-8)		
Autre	CE50	Boues activées, industrielles > 1000 mg/l, 180 minutes
Aquatique		
Algues	CE50	Algues 0.125 mg/l, 7 Jours (Lemna Gibba) Pseudokirchneriella subcapitata 67.7 mg/l, 96 hr
Crustacés	CE50	Daphnia magna > 100 mg/l, 48 hr
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss > 100 mg/l, 96 hr nominal concentration

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Topramezone 1.52

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Contrat avec un opérateur d'élimination licencié par la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Doit être incinéré dans une installation agréée pour l'incinération ayant un permis délivré par les autorités compétentes. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Éliminer le contenu/contenant (conformément à la réglementation pertinente) Lorsque votre propre installation de traitement des eaux usées n'est pas disponible, recueillir tous les déchets et transférer à un professionnel de gestion de déchets industriels avec un manifeste pour déchets industriels.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Rebut des contenants et résidus conformément à tous les règlements applicables.

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Indéterminé.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés. RÉGLEMENTATION CANADIENNE: Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du Canada. Le non-respect du mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction aux lois canadiennes. Lire et suivre toutes les directives de l'étiquette. Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit selon la directive UE 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail. Règlement (CE) no 453/2010 modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006 relativement à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques (REACH). Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/CE, et modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 07-Avril-2016
Version n° 01

Références

ACGIH
ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
EPA : Base de données AQUIRE
HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes
NLM : Base de données de substances dangereuses
ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques
Société japonaise pour la santé au travail, recommandation et limites d'exposition professionnelle
Lignes directrices du SGH de la JCIA (Japan Chemical Industry Association), juin 2012
JIS Z 7252:2014 Classification des produits chimiques basée sur le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) »
JIS Z 7253:2012 Communication des risques sur les produits chimiques selon le SGH – étiquetage et fiche signalétique (FS)
GOST 30333-2007 - Passeport de sécurité pour la production de produits chimiques. Exigences générales.
GOST 31340-2013 - Étiquetage des produits chimiques. Exigences générales.
GOST 32419-2013 Classification des produits chimiques. Exigences générales.
GOST 32424-2013 Classification de produits chimiques pour les dangers pour l'environnement. Principes généraux.
GOST 12.1.007-76 - Système de normes de sécurité au travail. Substances nocives. Classification et exigences générales en matière de sécurité.
GOST 12.1.044-89. Système de normes de sécurité au travail. Dangers d'incendie et d'explosion de substances et de matières. Nomenclature de substances et de matières. Nomenclature d'indices et leurs méthodes de détermination.
GOST 19433-88. Marchandises dangereuses. Classification et marques. GOST 12.1.004-91. Système de normes de sécurité au travail. Sécurité incendie. Exigences générales.
GOST 32425-2013 Classification des dangers pour l'environnement de mélanges.
GOST 32423-2013 Classification des dangers pour la santé de mélanges.
ACGIH®: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
EPA: Environmental Protection Agency
FIFRA: Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act
IARC: International Agency for Research on Cancer
NTP: National Toxicology Program
OSHA: Occupational Safety and Health Agency
SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act
TSCA: Toxic Substances Control Act
DOT: Department of Transportation
IMDG: International Maritime Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association

Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies à l'utilisateur à titre indicatif. À la connaissance d'AMVAC, les informations contenues dans les présentes sont exactes à la date actuelle ; il incombe toutefois à l'utilisateur de déterminer si elles conviennent à ses objectifs. Il est conseillé à l'utilisateur de ne pas interpréter ces informations comme étant absolument complètes, car des informations supplémentaires peuvent se révéler nécessaires ou désirables lorsque des conditions ou des circonstances particulières, exceptionnelles ou variables existent (par exemple des combinaisons avec d'autres matériaux), ou en raison des réglementations en vigueur. Il n'est donné aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la qualité marchande de ce produit ou son adaptation à un objectif particulier ou autre, en ce qui concerne les informations contenues dans les présentes.

AMVAC Chemical Corporation ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.

©2015 AMVAC Chemical Corporation. Tous droits réservés. AMVAC, Impact, et le logo sont des marques déposées Beaker par AMVAC Chemical Corporation.

ACGIH est une marque de commerce de l' American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

Chemtec est une marque de commerce de l' American Chemistry Council, Inc.

HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

NFPA est une marque de commerce de National Fire Protection Association, Inc.

**Informations relatives à la
révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Données toxicologiques : Données toxicologiques
Données écologiques : Données sur les propriétés écotoxicologiques
Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières
Données HazReg : Inventaires internationaux
GHS: Classification